



Octobre 2020

[www.mairie-salome.fr](http://www.mairie-salome.fr)

## Édito du Maire

### **TOUS RESPONSABLES ! NOUS SOMMES EN ROUGE MAGENTA !**

C'est une situation sans précédent que nous vivons actuellement. La Commune s'est mobilisée, dès le premier jour de la crise sanitaire, pour protéger l'ensemble des Saloméens face au **COVID-19**, et répondre aux besoins de chacun....

Les agents municipaux se sont relayés pour assurer la continuité du service public.

Je les remercie vivement ainsi que l'ensemble des personnes mobilisées ou solidaires qui permet à chacun de traverser ces moments délicats dans les meilleures conditions. !

Nous sommes **Tous Responsables** les uns des autres, et je vous invite à continuer de pratiquer les gestes barrières et à porter le masque de protection le plus souvent possible.

**Le Virus circule très fortement, ATTENTION !**

**Votre Maire  
Pierre Canesse**

## ÉCOLE

### « Pierre Mendès France » et « la Buissonnière »

**Sujet central pour Nous :** Tout s'est très bien passé au cours de la semaine de reprise... dans le strict respect du protocole sanitaire.

Nous notons que les parents participent bien à la prise de conscience du danger que représente le COVID-19... Le port du masque est général !...

## AU SUJET DES SALLES COMMUNALES

La salle des fêtes et une partie de la salle Cornette : leur location aux personnes et associations est suspendue jusqu'à nouvel ordre...

## POUR LES ASSOCIATIONS

Dans le respect **STRICT** des gestes barrières, et sous la responsabilité des Présidents, les salles Pierre Botte et Dominique Cornette (local AGS et sports de combat) ont été ré-ouvertes **SANS UTILISATION DES VESTIAIRES, NI DES DOUCHES...**

En ce qui concerne la salle Emile Dubois, et la salle Laurent Folcke, elles sont disponibles pour les réunions ne dépassant pas 10 personnes et naturellement dans le respect des gestes sanitaires.

Enfin, nous rappelons qu'un arrêté Préfectoral impose **OBLIGATOIREMENT** le port du masque dans le « **jardin des poètes** ».

## INFO LOCALE

La COVID-19 circule à Salomé...ainsi deux familles Saloméennes ont été testées positives... rien d'alarmant à ce jour, mais un **RAPPEL SÉRIEUX À L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES** (port du masque, désinfection, distanciation sociale...).

## INFO GÉNÉRALE

- **La ferme SARAZIN** n'existe plus... que dans nos souvenirs...  
Une rencontre avec LMH est maintenant prévue afin de fixer la date du début du nouveau chantier « **LE BÉGUINAGE** ».  
Nous vous en informerons, naturellement.
- Le **Domaine des 3 Merlettes** se bâtit... les premiers propriétaires devraient investir leurs jolies maisons avant la fin décembre !
- Pour le **SITE CASINO**, le calendrier de début des travaux...va nous être transmis ! Le site a cependant été récemment nettoyé... Une réunion avec les voisins du projet est dans les cartons !
- Un projet de rénovation et entretien de la **Chapelle Saint Joseph**, rue Pasteur, par des bénévoles, avec l'aide de la Commune est en gestation...
- Une actualisation des membres SALOMÉENS de la « Participation Citoyenne » à la sécurité est en cours, en liaison avec la brigade de gendarmerie de LA BASSÉE.

## LES FESTIVITÉS PRÉVUES À SALOMÉ En octobre, novembre et décembre

Dans la mesure des conditions dictées par la Préfecture du Nord, quant à l'utilisation de l'espace public, la Municipalité de Salomé autorisera, organisera les manifestations ci-après

- **OCTOBRE**  
« Ducasse d'Automne » du vendredi 9 octobre au mercredi 14 octobre, place Bocquet, dans les mêmes conditions que la « Ducasse du Printemps »... Port du masque, respect des gestes barrières.

- **NOVEMBRE**

« **Marché de Noël** » du vendredi 27 novembre à 17h au dimanche 29 novembre à 17h

Présence du manège enfantin et animations....

Chaque chalet assurerait, bien sûr, les conditions sanitaires requises...

**11 novembre** : Cérémonie réduite ... nous verrons le moment venu.

- **DÉCEMBRE**

Participation téléthon 2020, les 5 et 6 décembre, mode COVID-19...

Tombola : un TV à gagner avec achat de 10 tickets pris pour la somme de 20 euros.



**La commune vous remercie**  
pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

*«Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation»*

code général des collectivités territoriales

- ✓ Balayage
- ✓ Désherbage (arrachage ou binage)
- ✓ Démoussage

Réglement sanitaire

